

Le 16 juin 2016

En route pour le changement !

Le 16 juin 2016, vous élirez vos représentants du personnel au sein de PNO pour les 4 prochaines années.

LE PROGRAMME DE L'Equipe FO PNO!

Pour le Comité d'Entreprise

HARMONISATION DES BUDGETS DES ŒUVRES SOCIALES

ENTRE l'ensemble des sites Sagem situés en Région Parisienne dans un 1^{er} temps (demande faite par FO en 09/2014).

RAPPEL : (Mantes 1.5% – Boulogne 1.6% - PNO 1.81% - Massy 5% avec Restaurant)

Pour FO une table ronde avec l'ensemble des acteurs (Organisations syndicales, Directions..) doit être réalisée afin d'arriver à définir un groupe de travail paritaire qui présentera rapidement le projet d'harmonisation et le calendrier associé afin qu'un plan de progrès soit négocié mais aussi de faire progresser chaque année le budget attribué sur les sites en région parisienne, à travers un groupe de travail dédié. En rappelant également que ces négociations ont lieu chaque année dans le cadre des NAOs.

LA GESTION DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES

Elle doit être basée sur l'égalité des droits, adaptée aux besoins et envies de tous les salariés et réalisée dans le respect d'un budget maîtrisé. FO vous propose donc de vous réapproprier et d'optimiser les activités CE, comme notamment :

- Garantir aux salariés le reversement de la totalité de la dotation CE, dans le respect du budget versé (un CE n'a pas vocation à faire un matelas !)
- Mise en place d'une enveloppe de subvention selon la typologie du foyer et de son quotient familial; le salarié pourra disposer de son portefeuille dans toutes les activités de son choix !
- Réintégration de la notion de famille (le conjoint, les enfants à charge).
- Faire bénéficier aussi les salariés des sorties, voyages Inter-sites entre les CE SAGEM (en se regroupant pour obtenir et offrir des prestations supplémentaires aux salariés).
- Amélioration de la communication (par un site relooké, des alertes messageries...) et des activités sportives, voyages, billetteries...
- Mise en place d'une conciergerie, d'une section bien-être (prestations massages...) et conserver les locations matériels « KILOUTOU »
- Mettre le salarié au centre de son CE (lui demander son avis, participation aux différentes commissions...)

REVENDIQUER et INFORMER de la marche de l'entreprise

Sur cet aspect nous traitons lors des réunions mensuelles du CE, les charges capacités, les stratégies, les effectifs...

En effet à ce jour l'ambition de développer de nouveaux projets avec une vision concrète du devenir des centres R&D est loin d'être à la hauteur de nos attentes, notamment sur notre centre avec ces problèmes de charge dans certains secteurs et des mobilités non désirées ! Etre professionnel et fort de proposition lors des commissions FORMATION, DIVERSITE (jeunes, seniors, égalité H/F).

POURQUOI ?

LES DELEGUES DU PERSONNEL

LES MEMBRES DU CHSCT

- ⇒ La conscience professionnelle non reconnue, les savoir-faire non valorisés et un certain encadrement parfois libre d'exercer des pressions excessives, sans aucune raison valable et générant du stress nocifs pour tout le monde.
- ⇒ Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences mal utilisée, des plans de carrière inexistant, des mobilités incompréhensibles.
- ⇒ Les augmentations de salaire inférieures à l'inflation, avec pour conséquence, un pouvoir d'achat qui ne fait que baisser depuis de trop nombreuses années, ainsi que des salaires d'embauche qui ne motivent pas les compétences extérieures à venir ou rester sur notre établissement...
- ⇒ Des petits riens qui énervent quotidiennement : accroissement de la demande d'adaptabilité des collaborateurs et des cadres sans contre partie...

Pour réclamer haut et fort un vrai dialogue social, serein et constructif.

Entre tout accepter et ne jamais rien signer pour tout critiquer.

FO PNO a choisi la voie de la concertation

Défendre les droits individuels et collectifs : cas de harcèlement moral, égalité homme-femme dans les salaires ...

Faire respecter l'application des accords d'entreprise ou du groupe

Revendiquer des progrès sociaux : de vraies augmentations de salaire - augmentations générales pour tous,... (FO non signataire sur les NAOs 2015)

Veiller à la sécurité et aux conditions de travail : gestes et postures, le bruit...

L'équipe FO PNO reste convaincue que le combat, même s'il est long et difficile, est nécessaire et justifie d'y consacrer une énergie de tous les instants !

QUE LES CHOSES SOIENT CLAIRES !

Vous avez certainement observé des affichages de certaines Organisations Syndicales ou entendu des commentaires nous concernant au sujet **d'une soi-disant volonté de décaler les élections d'Eragny !**

Nous souhaitons vous rappeler les faits et vous faire un explicatif sur la démarche de FO.

Rappel des faits (nos tracts du 19 avril - 03 et 19 Mai 2016) :

Sur la quasi-totalité des réunions concernant le protocole préélectoral, *la direction a tout fait pour nier l'existence d'un 1^{er} collègue* (quelle est la motivation ?!) avec **un** salarié « fictif » qui se transforme ensuite en 19 salariés puis en définitive en 28 salariés Sagem....Ou alors de glisser le 1^{er} en 2nd collègue sans aucune REVALORISATION DE LEUR COEFFICIENT !

Pour RAPPEL :

Position FO du 19 avril 2016 : Ce n'est pas satisfaisant sur le 1^{er} collègue car les salariés du 1^{er} collègue seraient basculés sur le 2nd collègue SANS REVALORISATION DE LEUR COEFFICIENT ! **FO demande que ces salariés soient dans ce cas revalorisés conformément à ce que prévoit le code du travail !**

FO a dû mettre toute son énergie afin de faire reconnaître l'existence d'un 1^{er} collègue.

Bien que la direction ait finalement « reconnu » l'existence d'un 1^{er} collègue, cependant les éléments mis à notre disposition (fichier DADS, et liste électorale) se sont largement révélés insuffisants pour avoir la certitude de ces chiffres ! **Il subsistait toujours un flou artistique sur la répartition des effectifs entre les 1^{er} et 2nd collèges (voir ci-dessous le tableau explicatif des collèges).**

Répartition du Personnel dans les collèges conformément à la Convention Collective et à la circulaire DRT 93 12	
	Ouvriers
1er collègue	Employés administratifs Niveaux I, II, III inclus Techniciens niveaux I, II, III inclus Y compris tous les techniciens jusqu'à l'indice 240
	Agents de Maîtrise
	Employés administratifs niveaux IV, et V
2nd Collège	Techniciens niveaux IV, et V Y compris tous les techniciens dont l'indice est supérieur à 240 notamment les techniciens d'atelier
3ieme Collège	Ingénieurs et Cadres

Concernant la répartition des effectifs dans les collèges électoraux, c'est un point majeur du protocole préélectoral particulièrement bien cadré par le Code du Travail et les Jurisprudences. De ce fait, **il doit faire l'objet d'une négociation spécifique et préalable dans la négociation du protocole** du fait qu'il constitue le point de départ au reste de la négociation.

Que dit la LOI : la répartition des effectifs dans les collèges requiert l'accord unanime des OS présentes.

Résultat de la négociation : 2 Organisations Syndicales sur 7 n'étaient pas d'accord et l'unanimité n'était donc pas atteinte !

Que prévoit la LOI : S'il n'y a pas l'unanimité, **l'employeur a OBLIGATION de saisir la DIRECCTE*** afin qu'elle puisse trancher la question (Loi du 05 Mars 2014 qui maintient les règles d'Aout 2008).

* DIRECCTE : *DI*rection *R*égionale, des *E*ntreprises, de la *C*oncurrence, de la *C*onsommation, du *T*ravail et de l'*E*mploi

FO a donc demandé à la direction de respecter le Code du Travail et de saisir la DIRECCTE afin que la répartition des effectifs soit clarifiée. Au bout du bout, celle-ci n'a rien voulu savoir et a poursuivi la suite du protocole faisant fi des demandes des 2 Organisations Syndicales en désaccord.

FO a donc été claire et indiqué que si la direction ne voulait pas respecter ses obligations légales :

FO ferait elle-même la saisine auprès de la DIRECCTE.

Dès lors où nous avons indiqué à la direction que nous saisissons la DIRECCTE (le 11 Mai au soir), elle s'est empressée de FAIRE SIGNER LE PROTOCOLE LE LENDEMAIN MATIN A 9H00. POURQUOI ??

Tout simplement parce que la DIRECCTE doit se déclarée incompétente lorsqu'un protocole est valide (c'est à dire signé à la double condition de majorité) et c'est donc le juge du Tribunal d'Instance qui devient compétent. A noter qu'il s'agit là d'une évolution récente de la Loi de 2008 apportée par la Loi du 05 mars 2014.

FO a tout de même entrepris la démarche auprès de la DIRECCTE, mais sans grandes convictions puisque nous soupçonnions fortement qu'elle se déclarerait incompétente.

FO s'est arrêtée là !

Notre démarche visait à clarifier la répartition des effectifs dans les collèges et l'effet du désaccord impliquait, de par la Loi, la saisine de la DIRECCTE afin de trancher. Il n'a jamais été question pour FO de décaler les élections pour les simples et bonnes raisons suivantes :

- **La fermeture anticipée et illégitime du CE d'ARG au 1^{er} Janvier 2016 a privé FO de ses représentants pendant 6 mois !** (merci à ceux qui n'ont pas signé la prorogation des mandats d'ARG !!). **Alors pourquoi voudrait-on décaler ??**
- **FO a construit une « vraie » Equipe depuis maintenant presque 2 ans et fait son travail, tant sur les Instances du Personnel (CE et DP) que sur le terrain Syndical !** FO est donc préparée à l'avenir et à l'APRES ELECTION ! **L'impression de belles listes bien fournies est une chose (regardez-y quand même de plus près !),** mais **n'oubliez pas qu'il faudra que les élus assument leurs rôles et leurs responsabilités après les élections (et non pas de faire croire ou de vouloir des mandats...).**
- **FO souhaite avancer et pouvoir rapidement mettre à exécution son projet sur PNO (Notre programme en 1ere page).**

L'équipe FO vous invite donc toutes et tous à venir massivement participer aux élections de Mercredi 16 JUIN et de ne pas oublier QUELLES Organisations Syndicales défendront réellement VOS DROITS demain sur Eragny (n'oublions pas que nous sommes sur des marchés de niches...!) face à la Loi Travail que certains veulent passer au forceps (voir notre tract en annexe sur le sujet) !

FO revendique un juste équilibre entre industrie, finance et emploi et pour l'ensemble des salariés une reconnaissance de l'investissement dans leur travail (prouvé au quotidien par leur professionnalisme, leur réactivité, leur motivation)

PNO doit être un Centre de référence où il fait bon travailler !

Donnez à l'équipe FO PNO, les moyens d'agir pour vos intérêts individuels et collectifs.

Voter, soutenir, militer ou adhérer au sein de FO / FO-CADRES n'est pas un acte anormal, mais bien une démarche Civique et Responsable. L'avenir est dans les mains de chacun d'entre nous, et pas uniquement dans celles de nos dirigeants, quels qu'ils soient !

LISTE DES CANDIDATS FO / FO-CADRES

1^{er} Collège :



Jacky



Béatrice

2^{ème} Collège :



Laurence



Nicolas



Viviane



Eric

3^{ème} Collège :



Frédéric



Aurélien



Cristina



Régis



Davy



Thierry

EN VOUS SOUHAITANT D'EXCELLENTES ELECTIONS